



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort-de-France, le 26 janvier 2022

Communiqué de presse

Plan Chlordécone IV Compte rendu du comité de pilotage local

Ce mardi 25 janvier 2022, s'est tenu un comité de pilotage local du plan chlordécone auquel ont participé Stanislas Cazelles, préfet de Martinique, Serge Letchimy, président du conseil exécutif de Martinique, le Docteur Jérôme Viguier, directeur général de l'agence régionale de la santé, et Edwige Duclay, directrice de projet en charge de la coordination interministérielle du plan chlordécone IV.

Ce comité de pilotage a permis de faire le point sur quelques avancées majeures dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'accompagnement des acteurs économiques et de la recherche au titre du plan chlordécone IV.

Ce plan a été lancé en Martinique le 3 mars 2021. Un peu moins d'un an après, les principales avancées sont les suivantes :

- **La mise en œuvre de la chlordéconémie et d'un parcours d'accompagnement gratuits pour tous.** Le dosage de chlordécone dans le sang est réalisable sans ordonnance dans tous les laboratoires d'analyses de Martinique depuis novembre 2020. À ce jour, près de 2 000 prélèvements ont été réalisés et une centaine de personnes, parmi les plus exposées, ont participé aux ateliers nutritionnels mis en place afin d'identifier et réduire les sources d'exposition alimentaire.
- **Le déploiement d'un dispositif d'accompagnement gratuit pour faciliter les démarches auprès du fonds d'indemnisation des victimes des pesticides.** Ce dispositif en cours de déploiement s'appuiera sur l'association France Assos santé Martinique en partenariat avec l'association Phyto-victimes. D'ores et déjà, les exploitants et travailleurs agricoles, en activité ou à la retraite, qui auraient développé des pathologies en lien avec une exposition professionnelle aux pesticides dont la chlordécone, ou leurs ayants droit, pourront obtenir des renseignements à l'adresse suivante à compter du 1^{er} février : martinique@phyto-victimes.fr. Le dispositif concerne également les enfants dont l'un des deux parents a été exposé professionnellement pendant la période prénatale.
- **L'amplification des moyens pour tendre vers le « zéro chlordécone ».** En 2021, l'État a consacré plus de 1,5 M€ à cet objectif, grâce à des partenariats avec les acteurs du secteur agricole. Ainsi, le groupement de défense sanitaire de Martinique et la chambre d'agriculture de Martinique accompagnent respectivement les éleveurs et les producteurs de fruits et légumes dans la réalisation des **analyses de sols gratuites** et l'adaptation de leurs pratiques en fonction du niveau de contamination. À ce jour, les 2/3 des contrôles opérés par les services de l'État sur les productions agricoles ne font ressortir aucune trace de chlordécone et les prélèvements au-dessus des limites maximales de résidus représentent 3 % du total. Par ailleurs, le parc naturel régional de Martinique est également soutenu afin de relancer le label « zéro chlordécone ».

- **Le déploiement d'une aide exceptionnelle aux marins pêcheurs pour compenser leurs pertes de revenus liées à la pollution des eaux par la chlordécone avec une enveloppe de 1,5 M€ par an pour les Antilles.** Elle couvrira le montant des cotisations CSG et CRDS pendant 3 ans. En outre, l'État soutient la mise en place d'un centre d'accompagnement des pêcheurs et aquaculteurs marins pour les aider dans leurs démarches administratives.
- **Recherche :** lancement d'un appel à projets dédié à la chlordécone, en février prochain en partenariat avec les collectivités qui le souhaiteront et organisation d'un colloque scientifique international en décembre 2022 en Guadeloupe, suivi d'une journée d'échanges avec le grand public sur chaque île.